

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES HAUTES DUYES**

SEANCE du 07/07/2025 à 18h30

Date de la convocation : 30/06/2025

Le sept juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune des HAUTES-DUYES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Italo ZANARTU HAYER, Maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie de Saint-Estève.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Italo ZANARTU HAYER, Christian MARTEL, Chantal CASA, Claude MARTEL

Représentés :

Excusés : Yann SEGOND

Absents : Jean-Paul FERAUD Sébastien INNOCENTI

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christian MARTEL

D202511 Délibération portant sur le dévoiement des réseaux humides dans le cadre de la construction de l'extension de la mairie

Vu l'avis favorable du gestionnaire de l'eau, Provence Alpes Agglomération, en date du 30 mai 2025, assortie de la prescription de la création du dévoiement du réseau d'eau concernant le permis de construire N° PC 004177 25 00001, extension de la mairie et création d'une salle municipale ;

Considérant la réunion technique sur le terrain, avec les gestionnaires du réseau d'eau, le 16 juin 2025, en présence du responsable de service de Provence Alpes Agglomération, Monsieur Guillaume Deflesselle et monsieur Italo Zanartu-Hayer, maire des Hautes-Duyes ;

Considérant que ce sont les prestataires choisis par Provence Alpes Agglomération, qui procéderont, sous leur responsabilité, à ces travaux ;

Considérant le devis estimatif de Provence Alpes Agglomération du 7 juillet 2025 d'un montant de 18 525 € HT

Le Conseil Municipal

VALIDE le devis du 7 juillet 2025 d'un montant de 18 525 € HT proposé par Provence Alpes Agglomération

MANDATE monsieur le maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des travaux de dévoiement du réseau d'eau ;

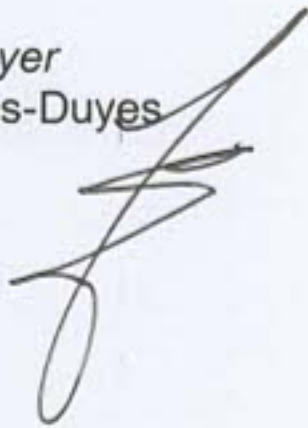
AUTORISE monsieur le maire à effectuer tout acte en conséquence.

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 4

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Italo Zanartu-Hayer
Maire des Hautes-Duyes



Christian MARTEL
Secrétaire de séance



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécoeurs citoyens » sur le site www.telerecoeurs.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.